

## COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Procès-verbal de la Commission consultative pour la qualité de l'air de la Ville de Québec officiellement convoquée et tenue le jeudi 30 janvier 2025, de 17 h à 20 h 10, à la salle de réception de l'Hôtel de Ville de Québec située au 2, rue des Jardins.

- Commissaires présents :**
- Marie-Josée Asselin. Présidente de la commission. Conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtelains
  - Mélissa Coulombe-Leduc. Commissaire élue. Conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants
  - Gaétan Pageau. Commissaire élu. Maire de la ville de L'Ancienne-Lorette
  - Louis Martin. Commissaire élu. Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien
  - Jonathan Garneau. Commissaire citoyen - Arrondissement de Beauport
  - Salmata Diallo. Commissaire citoyenne - Arrondissement de La Cité-Limoilou
  - Guillaume Thibodeau-Fortin. Commissaire citoyen - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
  - Lise Potvin. Commissaire citoyenne - Arrondissement Les Rivières
  - Lydi-Anne Vézina-Im. Commissaire citoyenne - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
  - Sylvain Chouinard. Commissaire citoyen - Arrondissement de Charlesbourg
- Partenaires présents :**
- Tristan Landry. Directeur général régional. Région de l'Est et du Centre. Environnement et changement climatique Canada. Gouvernement du Canada
  - Philippe Robert. Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive. Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
  - Kateri Ouellet. Directrice Environnement. Aéroport international Jean-Lesage de Québec
  - Hugues Paris. Vice-président Développement durable. Administration portuaire de Québec
  - Caroline Brodeur. Directrice générale et trésorière. Communauté métropolitaine de Québec
  - Johanne Elsener. Représentante. Organisme Santé Urbanité (Ça marche doc!)
- Membres présents la Ville de Québec :**
- Stephan Bugay. Directeur général adjoint. Services de proximité.
  - Martin Lefebvre. Directeur. Service des relations citoyennes et des communications
  - Carolyne Larouche. Directrice. Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg. Prévention et qualité du milieu
  - Manon Collette. Directrice de projet. Service des relations citoyennes et des communications. Secrétaire de la commission
  - Matthieu Alibert. Directeur. Division de la prévention et qualité du milieu
  - Caroline Gates. Conseillère en environnement. Prévention et qualité du milieu
  - Guillaume Giroud. Conseiller en environnement. Division Prévention et contrôle environnemental
  - Mélanie Courteau. Conseillère à l'information. Service des relations citoyennes et des communications
  - Anne Pelletier. Conseillère en consultations publiques. Service des relations citoyennes et des communications

### 1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Josée Asselin, présidente de la Commission consultative pour la qualité de l'air, souhaite la bienvenue aux participants. Elle déclare l'ouverture de la séance à 17 h 04. Dix (10) commissaires sont présents. Le quorum est confirmé.

### 2. Affaires courantes

#### 2.1. Adoption de l'ordre du jour du 30 janvier 2025

L'ordre du jour est déposé pour son adoption. Sur la proposition de monsieur Louis Martin, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 2.2. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2024

Le procès-verbal du 20 novembre 2024 est déposé pour approbation. Sur la proposition de monsieur Sylvain Chouinard, appuyée par monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Sujets d'actualités

La présidente présente les sujets d'actualité. Le responsable de chaque sujet prend la parole. Voici les faits saillants.

#### 3.1. Présentation de la démarche Limoil'Air

Le 19 décembre 2024, messieurs Raymond Poirier et Guillaume Simard ont présenté Limoil'Air à la commission. La démarche est intéressante et inspirante pour le futur projet Primevères. L'opportunité de demander une rétroaction aux citoyens est soulevée afin de valider les bénéfices qu'ils retirent de la démarche. Madame Salmata Diallo a proposé sa contribution aux instigateurs, à titre de commissaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

### 3.2. Table Citoyenne Littoral Est – Demande et lettres

Le 12 décembre 2024, la Table citoyenne Littoral Est envoie une demande à l'attention de la commission, soit d'émettre une opinion concernant un éventuel terminal de conteneurs QSL au Port de Québec. La commission ne peut y répondre à l'heure actuelle, mais elle en prend acte et conserve ce dossier dans ses sujets d'actualité. Monsieur Hugues Paris explique brièvement le processus de l'administration portuaire lors d'un tel nouveau projet. Entre autres, il y a une publication de la description de celui-ci ainsi qu'une préconsultation afin d'entendre les préoccupations des citoyens.

#### Recommandation du 30 janvier 2025

Une liste de questions avec des critères est à élaborer aux fins d'une éventuelle opinion de la commission. Un comité de travail est formé pour répondre à cette recommandation. Il s'agit de madame Johanne Elsener (responsable), monsieur Sylvain Chouinard et madame Salmata Diallo. Une rencontre est à coordonner avec le support de la secrétaire.

### 3.3. Émission d'ordonnance – Interdiction temporaire de l'utilisation des appareils à combustible solide

Le 27 décembre 2024, les commissaires sont informés qu'une ordonnance interdisant l'utilisation des appareils à combustible solide est en vigueur. Le 29 décembre 2024, c'est la levée de l'ordonnance. Un bilan est en cours de rédaction à la Ville de Québec pour le volet « communication » et le volet « données ». Le but est d'optimiser le processus. Nous retenons que c'était une 2<sup>e</sup> expérience et que les citoyens se sont conformés en grand nombre.

#### Recommandations du 30 janvier 2025

- Diffuser de l'information additionnelle et en temps réel pour une meilleure adhésion des citoyens. Ex. : indice de la qualité de l'air avec une mise à jour fréquente pour voir l'impact réel; des alertes de smog.
- Être sensibilisé à ce que font d'autres villes du monde. Ex.: Genève qui intervient sur d'autres sources de polluants.
- Communiquer des consignes spécifiques aux citoyens de Québec en prévision de températures extrêmes.
- Communiquer avec Hydro-Québec afin d'anticiper l'impact sur le réseau électrique lors de grand froid.

### 3.4. Collecte des matières résiduelles toxiques

Madame Johanne Elsener présente son sujet d'actualité qui est en lien avec l'article suivant de Radio-Canada : *Une meilleure gestion résiduelle dans les quartiers centraux est réclamée*. Depuis la fermeture de l'écocentre Montmorency, il est plus difficile pour les citoyens de quartiers centraux d'éliminer leurs déchets toxiques (ex. : batterie). La crainte soulevée par la partenaire est que ces déchets se retrouvent à l'incinérateur de Québec.

La présidente explique que cet enjeu est actuellement traité et en suivi étroit par le Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles (CVGMR). La Ville offre aussi l'[Écocentre mobile](#) aux résidents des quartiers denses de Québec. Ce site d'appoint permet de se départir de résidus domestiques dangereux comme les piles, batteries, etc.

#### Recommandation du 30 janvier 2025

Les membres de la commission sont intéressés par la thématique de la « gestion des matières résiduelles (GMR) ». Une présentation est à coordonner en prévision d'une future séance. Madame Caroline Brodeur offre de présenter le « [Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles](#) » de la [CMQ](#). Un suivi de la performance est d'ailleurs prévu en 2026.

## 4. Gouvernance pour une saine qualité de l'air

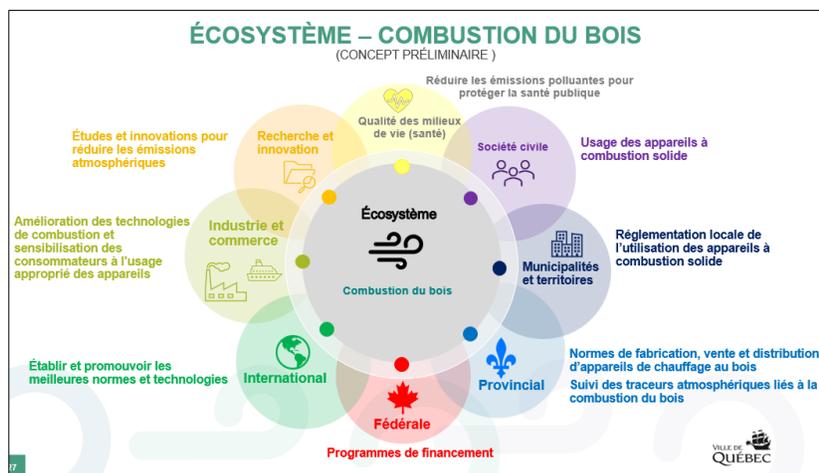
Madame Manon Collette présente le rapport de l'atelier du 20 novembre 2024. Les faits saillants portent sur la gouvernance actuelle et idéale pour la qualité de l'air. Ce point de vue de la commission est présenté sous forme de « *forces, faiblesses, menaces et opportunités* ». Voir le procès-verbal du 20 novembre 2024 pour accéder au rapport complet de l'atelier ([lien ici](#)).

Monsieur Matthieu Alibert communique les prochaines étapes du dossier de la « gouvernance pour une saine qualité de l'air avec l'apport de la commission ». À l'hiver 2025, il prévoit une session de travail de son équipe afin de développer une vision de la transition. Plus précisément, l'objectif du directeur est de convenir vers où nous souhaitons aller à plus long terme avec les parties prenantes. Monsieur Alibert cible la séance du 22 mai pour effectuer une rétroaction à la commission.

## 5. Axe 2 | Combustion du bois

La combustion du bois est un axe du Plan d'action pour une saine qualité de l'air. Des intervenants prennent la parole. Un atelier est effectué pour entendre les recommandations des membres. Madame Caroline Gates présente l'écosystème sous l'angle de la combustion du bois et un document du MELCCFP portant sur les stations de mesures. Messieurs Guillaume Thibodeau-Fortin et Guillaume Giroud présentent les appareils à combustion solide, dont un historique, une vulgarisation de la réglementation ainsi qu'un avis d'experts à venir. Monsieur Matthieu Alibert présente le projet pilote Primevères ainsi que la proposition de former un sous-comité sectoriel de la commission pour l'axe combustion du bois. Voici les faits saillants :

## 5.1. Écosystème « combustion du bois »



## 5.2. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le ministère a envoyé un document présentant les stations de mesures, des paramètres et des indicateurs. Il offre de préparer une présentation complète sur le suivi de la qualité de l'air et l'encadrement réglementaire pour l'agglomération de Québec. Nous convenons d'inviter le ministère à la Commission consultative pour la qualité de l'air.

## 5.3. Projet pilote Primevères

Le projet vise le secteur de l'école Primevères. Le mandat est de mettre en place des initiatives visant à réduire les émissions de particules fines en développant une meilleure compréhension des sources tout en mobilisant la population pour qu'elle adopte des comportements responsables. Allier l'expertise de Limoil'Air ainsi que sonder l'intérêt des administrateurs du conseil de quartier (CQ) de l'Aéroport et éventuellement les citoyens sont des avenues envisagées.

### 5.3.1. Sous-comité sectoriel « combustion du bois »

Les membres accueillent positivement le projet pilote Primevères. La commission convient de créer un sous-comité « combustion du bois » pour sa prise en charge. Il s'agit de monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin (responsable) ainsi que messieurs Louis Martin et Philippe Robert. Une rencontre est à coordonner avec des membres de l'équipe de Monsieur Matthieu Alibert. Voici les premiers livrables identifiés pour 2025.

- **Février** : préciser le mandat et développer une présentation pour les administrateurs du CQ de l'Aéroport.
- **Mars** : présenter le projet pilote Primevères aux administrateurs du CQ de l'Aéroport (pour leur adhésion).
- **8 avril 2025** : opportunité d'une présentation publique lors de l'assemblée générale annuelle du CQ.

## 5.4. Atelier | Axe 2 - Combustion du bois

La Ville met en œuvre un Plan d'action pour une saine qualité de l'air qui s'articule autour de 7 axes. L'axe 2 « combustion du bois » est le sujet de l'atelier. La discussion est animée par madame Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques. Voici les composantes de l'axe 2 ainsi que la mise en contexte et le sommaire de l'atelier du 30 janvier 2025. Le rapport détaillé des recommandations est en annexe du présent procès-verbal.

2023	2024-2027
<ul style="list-style-type: none"> <li>› <b>Bonification de la réglementation</b> : déclaration obligatoire de tous les équipements de chauffage au bois;</li> <li>› <b>Installation de foyers d'ambiance non certifiés</b> : évaluation d'une interdiction d'installation pour les nouvelles constructions;</li> <li>› <b>Bonification du programme de subvention</b> : inclusion des foyers d'ambiance;</li> <li>› <b>Interdiction de chauffage au bois</b> : amélioration de la prévisibilité de l'interdiction;</li> <li>› <b>Interdiction des feux extérieurs</b> : identification des conditions d'interdiction permettant une prévisibilité suffisante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› <b>Démarches intermunicipales (CMQ)</b> : application de normes réglementaires communes;</li> <li>› <b>Lévo-glucosane dans l'air</b> : bilan de l'impact des mesures prises (VDQ et/ou MELCCFP);</li> <li>› <b>Bonification de la réglementation</b> : resserrement pour l'utilisation d'autres appareils polluants (ex. : foyers d'ambiance, foyers 1<sup>re</sup> génération, foyers 2<sup>e</sup> génération) et des feux extérieurs.</li> </ul>

### Mise en contexte de l'atelier du 30 janvier 2025

L'atelier a pour but est de capturer les recommandations de la commission afin d'alimenter l'équipe de la Ville, dans sa réflexion et sa bonification de l'axe 2 « combustion du bois ». Une priorisation des enjeux et des recommandations est souhaitée à l'hiver 2025 ainsi qu'une rétroaction à la séance du 27 mars 2025.

## Sommaire de l’atelier en 6 orientations

Sensibilisation à la qualité de l’air et éducation sur le chauffage au bois sont les deux thèmes dégagés par l’atelier. Des stratégies pour sensibiliser la population à la problématique du chauffage au bois sont nommées, plus précisément dans son impact sur la qualité de l’air intérieur et extérieur. Des initiatives sont identifiées afin d’encourager le changement de comportement tout en respectant les contraintes des citoyens, notamment dans un contexte de maisons patrimoniales. Voici le sommaire de l’atelier segmenté en 6 grandes orientations :

### SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE L’AIR | ÉDUCATION SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS

#### SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- Sensibiliser les citoyens à l’importance de remplacer les appareils de chauffage au bois pour réduire la pollution de l’air.
- Expliquer clairement le "pourquoi" des changements, afin de favoriser l’acceptabilité des nouvelles réglementations.
- Poursuivre l’éducation et l’information, notamment par des lettres de rappel, des présentations et des formations accessibles.
- Rendre accessible la documentation sur le site Web pour une diffusion plus large de l’information (ex. : ligne info chauffage).

#### SUBVENTIONS ET INCITATIONS

- Continuer à subventionner le remplacement des vieux appareils pour aider les citoyens à s’adapter aux nouvelles normes.
- Maintenir les programmes d’incitation pour encourager l’achat d’appareils certifiés. Expliquer les bénéfices environnementaux.
- Poursuivre l’inventaire des appareils (actuel : 14 500 | estimation : 30 000). Identifier les appareils non certifiés et les besoins.

#### OUTILS DE SUIVI POUR LA SENSIBILISATION

- Fournir des capteurs pour mesurer l’impact du chauffage à bois et d’autres facteurs sur la qualité de l’air intérieur et extérieur.
- Développer des vidéos de formation et de la documentation sur les bonnes pratiques d’allumage et d’entretien des foyers.
- Maintenir des escouades de sensibilisation pour informer directement les citoyens et diffuser les bonnes pratiques.

#### GESTION DES FEUX EXTÉRIEURS ET AUTRES PRATIQUES

- Sensibiliser les citoyens à l’importance de ne pas brûler des matériaux toxiques dans les feux extérieurs.
- Expliquer les alternatives écologiques aux foyers d’ambiance. Ex. : encastrer un poêle certifié pour des flammes sans polluer.

#### PRENDRE EN COMPTE LES PARTICULARITÉS DU PATRIMOINE

- Analyser les cas particuliers. Ex. : maisons patrimoniales, construites autour du chauffage au bois, qui ont des contraintes imposées par le ministère de la Culture. Ce qui peut compliquer leur passage à de nouvelles normes.
- Pour certaines maisons anciennes, l’électricité ne peut remplacer le chauffage au bois. Solutions alternatives à envisager.

#### RÉGLEMENTATION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- La commission est satisfaite de la réglementation, de son application et de son échéancier. La réglementation doit continuer.
- Importance de maintenir un rythme d’implémentation afin de permettre aux citoyens de s’adapter est soulignée.
- Bien clarifier les raisons des changements afin d’encourager une transition en douceur des citoyens de Québec.

En résumé, l’atelier met en lumière la nécessité de combiner sensibilisation, incitations financières et communication claire afin d’accompagner les citoyens dans la transition vers un chauffage plus propre et plus durable.

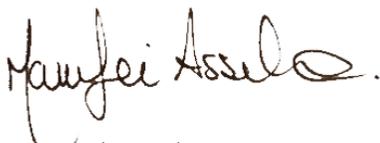
## 6. Conclusion et mot de la fin

Les dates des prochaines étapes de la Commission consultative pour la qualité de l’air sont présentées par la présidente :

Séance 2	Séance 3	Séance 4
Jeudi 27 mars 2025	Jeudi 22 mai 2025	Jeudi 25 septembre 2025

### 6.1. Clôture de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, madame Asselin déclare la levée de la séance de la commission consultative à 20 h 10.



Marie-Josée Asselin  
Présidente de la commission consultative



Manon Collette  
Secrétaire de la commission consultative

APPROUVÉ : À la séance du 27 mars 2025 de la Commission consultative pour la qualité de l’air

## ANNEXE – ATELIER DU 30 JANVIER 2025

### RAPPORT DÉTAILLÉ PAR COMPOSANTE DE L'AXE 2 « COMBUSTION DU BOIS »

L'atelier permet de capturer les recommandations de la commission afin d'alimenter l'équipe de la Ville, dans sa réflexion et sa bonification de l'axe 2 « combustion du bois ». Voici les recommandations détaillées des membres. Le tout est segmenté en 3 volets distincts, soit ce qui est à continuer, cesser ou commencer par composante de l'axe 2 « combustion au bois ».

#### BONIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION

CONTINUER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation actuelle. Continuer le plan d'action actuel et ce qui est amorcé</li> <li>Développer la réglementation. Recherches sur la réglementation</li> </ul>
CESSER	<ul style="list-style-type: none"> <li>De se fier au manuel et au mode d'emploi des appareils à combustible solide</li> </ul>
COMMENCER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse comparative avec d'autres réglementations municipales</li> <li>Réglementation pour limiter le chauffage au bois des appareils non certifiés EPA</li> <li>Déploiement régional de la réglementation (autres municipalités)</li> </ul>

#### INSTALLATION DE FOYERS D'AMBIANCE NON CERTIFIÉS

CONTINUER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certification des poêles à bois. Encourager l'utilisation d'appareils certifiés</li> <li>Déclaration des ajouts ou des retraits d'appareils (détection). Amélioration du soutien</li> <li>Déclarations d'appareils à combustible solide à augmenter (14 500 / 30 000)</li> </ul>
COMMENCER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à la certification</li> <li>Développer les critères et programme de certification des entreprises de remplacement d'appareils</li> <li>Focus sur les poêles non certifiés. Informer les citoyens sur les risques au moment de l'achat</li> <li>Nouvelles normes UL1391/UL1390</li> <li>Élucider la différence entre poêles, encastrable et foyer décoratif</li> </ul>

#### BONIFICATION PROGRAMME DE SUBVENTION

CONTINUER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de subvention à maintenir et augmenter</li> <li>Aide financière pour remplacer les appareils désuets</li> </ul>
CESSER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention pour foyer au gaz</li> </ul>
COMMENCER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus et analyse des cas patrimoniaux et des cas d'exception</li> <li>Subvention pour les maisons patrimoniales avec des foyers ancestraux</li> <li>Discussion avec l'équipe du Patrimoine de la Ville de Québec</li> <li>Subventions plus importantes (ex. : 50 % des coûts en ajoutant le remplacement des cheminées)</li> <li>Bonification des programmes selon l'ampleur des travaux à réaliser (bâtiments patrimoniaux)</li> <li>Formation sur la bonne utilisation des appareils à combustion solide (en ligne)</li> <li>Formation obligatoire pour avoir le remboursement de 1 000 \$ de la Ville de Québec</li> <li>Encourager le remplacement par thermopompe</li> <li>Projet de recherche pour retro lite avec CCTT pour foyers décoratifs</li> </ul>

**Enjeu soulevé :** Risque que le programme donne l'impression qu'il n'y a plus d'impact après un remplacement ou que les citoyens utilisent davantage leur poêle après l'avoir remplacé.

#### INTERDICTION DE CHAUFFAGE AU BOIS

CONTINUER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier le Plan d'action sur le chauffage au bois</li> <li>Évaluer les émissions des différents appareils</li> <li>Interdictions préventives</li> <li>Suivre la qualité de l'air selon ECCC. Cibler localement</li> <li>Mettre en place des mesures de particules fines et autres polluants</li> </ul>
CESSER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de bûches écologiques</li> </ul>
COMMENCER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet pilote Primevères et songer à le répéter ailleurs dans la Ville</li> <li>Impliquer la communauté et mobiliser les conseils de quartier</li> <li>Échantillonnages ciblés</li> <li>Prêt de capteurs internes pour sensibiliser les citoyens (via le réseau des bibliothèques)</li> <li>Avoir plus de données prévisionnelles spécifiques. Améliorer la prévisibilité des interdictions</li> </ul>

**Enjeux soulevés :** Évaluer l'impact de l'approvisionnement en électricité s'il y a une diminution du chauffage au bois et indirectement, la disponibilité d'électricité pour décarboner d'autres secteurs. Éviter de surcharger les individus. Les comportements sont difficiles à maintenir. Ex. : vérifier la qualité de l'air dehors.

### INTERDICTION DES FEUX EXTÉRIEURS

<b>CONTINUER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Foyers extérieurs : Interdire bois avec peinture et produits toxiques</li> </ul>
<b>COMMENCER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser sur les feux extérieurs (plus grands impacts)</li> <li>Recommander les bons foyers extérieurs (ex. : électrique ou au gaz)</li> </ul>

**Enjeu soulevé :** Agir sur les feux extérieurs pourrait nuire à l’acceptabilité des actions sur le chauffage au bois

### DÉMARCHES INTERMUNICIPALES (CMQ) :

<b>CONTINUER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Influencer la CMQ. Échanger avec les industries</li> </ul>
<b>COMMENCER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel aux membres de la CMQ. Développer une démarche d’élus à élus</li> <li>Faire appel au Président de la CMQ pour la collaboration d’autres élus</li> <li>Formations MDDE et CFCP</li> </ul>

### LÉVOGLUCOSANE DANS L’AIR

<b>COMMENCER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte des autres polluants : Lévo-glucosane et le carbone noir</li> </ul>
------------------	---

### VULGARISER, SENSIBILISER, FORMER, INFORMER, ÉDUQUER

Nouvelle composante à l’axe 2 « combustion du bois »

<b>UN PLAN DE COMMUNICATION POUR...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer aux citoyens via une campagne, de la publicité, vidéo explicative, etc.             <ul style="list-style-type: none"> <li>textos d’alerte été et hiver. Diffuser des résultats concrets</li> <li>publication en temps réel des niveaux de polluants PM2.5 (particules fines)</li> <li>rappeler la déclaration obligatoire lors de l’envoi du compte de taxes municipales</li> <li>ligne info chauffage au bois (311)</li> <li>arrimage avec Hydro-Québec dans les messages à la population</li> </ul> </li> <li>Vulgariser le message véhiculé pour s’assurer que la population comprenne             <ul style="list-style-type: none"> <li>impacts des particules fines sur la santé</li> <li>impacts plus localement (ex. : école de nos enfants)</li> <li>« le pourquoi » de la réglementation. Expliquer le bien-fondé</li> <li>Privilégier une hiérarchie des conseils : 1. privilégier électrique, 2. poêle certifié, 3. bon usage</li> </ul> </li> <li>Sensibiliser sur le terrain, via les conseils de quartier, avec une approche progressive</li> <li>Sensibiliser les citoyens et les détaillants. Initiatives pour mieux expliquer, éduquer             <ul style="list-style-type: none"> <li>types de foyers qui sont bons pour la santé humaine</li> <li>impact du bois brûlé (forme/nature) et sur la qualité de combustion</li> <li>bonnes pratiques d’utilisation des appareils à combustible solide</li> <li>le danger de brûler des matériaux toxiques</li> <li>la qualité de l’air intérieur comme indicateur et lors du chauffage au bois</li> </ul> </li> <li>Former les agents immobiliers pour faire connaître et comprendre la réglementation</li> </ul>
---	---